



PROCÈS-VERBAL

de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du jeudi 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept février, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie pour une séance extraordinaire, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire.

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Grégoire JUBERT

Pouvoirs : Jean-Christophe LEONARD à Claude MERCIER, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS à Benjamin SEVESSAND, Anthony HAREL à Marie-Anne LE METAYER

Absents excusés : Sandrine GIROD

Secrétaire de séance : Julien CARNOT, adopté avec 9 voix Pour

Ordre du jour :

- 1) Projet Centre Village : Attribution partielle du marché de maîtrise d'ouvrage suite à la phase de négociation pour la construction d'une salle polyvalente et d'un bureau d'information touristique

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de cette séance afin de garantir la tenue du planning de travaux.

1) **Projet Centre Village : Attribution partielle du marché de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle polyvalente et d'un bureau d'information touristique – Délibération n° 007/2025 :**

A l'issue de la phase négociation, la CAO (Commission d'Appel d'Offres) a ouvert les plis transmis par les entreprises concernées.

Lot 6 – Menuiseries intérieures / Doublages : L'entreprise PAGET, seule candidate, a fait une nouvelle proposition avec un effort commercial de -3.86 % sur le coût initial.

Lot 7 – Doublages / Cloisons / Peintures : Les entreprises REVERCHON et BONGLET ont transmis leur nouvelle offre. Selon la note globale et d'après la réduction de -2,11% sur le coût initial, il est proposé d'attribuer le lot à l'entreprise REVERCHON.

Lot 10 - Revêtements sols collés : L'entreprise BONGLET, seule candidate, n'a pas fait de nouvelle offre.

Lot 11 – Electricité : L'entreprise SCEB, seule candidate, a fait une nouvelle offre avec un effort commercial de -2.76% sur le coût initial.

Lot 13 – Aménagements paysagers : L'entreprise BALLAND a confirmé que l'offre initiale était déjà à un coût optimisé. Les entreprises FCE et VERDET ont transmis leur nouvelle proposition de prix. Il est proposé de retenir l'entreprise FCE d'après sa note globale et son effort commercial de - 3.91 %.

Concernant le Lot 8 – Projection acoustique, Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation directe avait été lancée auprès des entreprises BONGLET, REVERCHON et PLAFOND LAFFOND. A la date limite de réponse, 2 offres sont parvenues en mairie. Il est proposé ce soir de retenir le mieux disant, l'entreprise REVERCHON.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **ATTRIBUE** le marché aux entreprises selon le tableau ci-dessous,

LOTS N°	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT
06 : Menuiseries intérieures / Doublages	PAGET SAS 180 Rue Blaise Pascal 39000 LONS LE SAUNIER	74 552.05 €
07 : Doublages / Cloisons / Peintures	REVERCHON SAS 50 Rue Rouget de Lisle 39300 CROTENAY	88 000.00 €
08 : Projection acoustique	REVERCHON SAS 50 Rue Rouget de Lisle 39300 CROTENAY	12 792.75 €
10 : Revêtements sols collés	BONGLET SAS 1840 Route de Besançon 39000 LONS LE SAUNIER	14 601.40 €
11 : Electricité	SCEB SAS 6 Rue du Plan du Moulin 39200 SAINT-CLAUDE	77 692.85 €
13 : Aménagements paysagers	FCE - France Clôture Environnement SAS Le Mont 25270 LEVIER	201 600.00 €

ACTE que le montant du marché totalisant les 13 lots s'élève à ce jour à 1 259 405.47 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces démarches.

Fin de la séance à 18H30

Délibérations du conseil municipal du lundi 3 février 2025 :

- 007/2025 : Projet Centre Village : Attribution partielle du marché de maîtrise d'ouvrage suite à la phase de négociation pour la construction d'une salle polyvalente et d'un bureau d'information touristique

Le secrétaire de séance



Le Maire

